

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 5654

présenté par

Mme Chapelier, M. Vignal, M. Maire, M. Lamirault et Mme Batho

ARTICLE 67

I. – À l’alinéa 2, après le mot :

« eau »

insérer les mots :

« , les éléments des écosystèmes ou leurs fonctions, ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion aux alinéas 5 et 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec l’article 67, il est aussi précisé que ces infractions portent sur des atteintes commises sur les éléments des écosystèmes ou leurs fonctions.